

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MARS 2026 – 18H30

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

DEL20260304_01	Rapports d'activité 2025
DEL20260304_02	Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés sur le territoire de Terres de Montaigu
DEL20260304_03	Décision modificative n°1 – Budget principal
DEL20260304_04	Cession du véhicule Citroën Jumper immatriculé CS-371-NS
DEL20260304_05	Commission des Financiers de la Prévention pour la Perte d'Autonomie
DEL20260304_06	Convention avec le Lycée Saint Carlos ACUTIS pour l'accueil d'élèves en formation CAP PSR et CAP AAGA
DEL20260304_07	Modification du tableau des effectifs permanents
Information	Prestations d'entretien et maintenance des ascenseurs, élévateurs, portes et portails automatiques des bâtiments de la Communauté d'agglomération, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée
Information	Point d'avancement des travaux de l'UPAD
Information	Rétrospective des travaux du Conseil d'administration du CIAS

Après l'ouverture de la séance par la Vice-présidente, en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Anthony BONNET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 janvier 2026 adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

DEL20260304_01 – Rapports d'activité 2025

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que l'article R314-50 du Code de l'action sociale et des familles stipule que « *Un rapport d'activité, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, est joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service* ».

Madame la Vice-présidente présente donc les rapports établis en application de ces dispositions.

Les taux d'occupation en 2025 :

- 100,18% pour l'EHPAD. Le taux est supérieur à 100% en raison, parfois, de la prise en charge de personne de type EHPAD dans une chambre de type EHPAA ;

- Pour les places non-médicalisées : 92,44% pour l'EHPAA et 96% pour la résidence autonomie ;
- 87,71% pour le SSIAD.

L'évolution des entrées et sorties en 2025 :

- En EHPAD, retour à un taux de rotation identique à celui de 2021. On compte 123 entrées pour 121 sorties ;
- Idem pour le SSIAD avec 34 entrées pour 32 sorties ;
- En EHPAA, on dénombre 28 entrées pour 29 sorties.

La moyenne d'âge des résidents en 2025 est de 87,55 ans pour une moyenne d'âge à l'entrée en 2025 de 84,66 ans.

Concernant le nombre d'hospitalisations EHPAD Multisite, on compte 518 jours sur l'ensemble des résidents. Le taux en Vendée est de +46% et en France +143% par rapport au CIAS Montaigu-Rocheservière

Enfin sur le rapport qualité, les commissions de restauration sont en place, la commission de sécurité est favorable en 2025. Il reste à formaliser le projet d'établissement, les commissions d'animations et les projets personnalisés. La commission qualité est à réaliser. Enfin le plan d'amélioration de la qualité existe mais doit être actualiser.

Madame la Vice-présidente présente le rapport d'activité du CRT, Centre de Ressources Territorial 2025.

Pour le volet 1, qui traite de la prévention, l'équipe est composée de la chargée de mission du CRT en lien avec la chargé de prévention CLS. Le programme de prévention à destination des séniors a été mis en place. 47 participants en 2025 ont pu échanger sur les sujets de la sécurité numérique et le logement, agir vite et comprendre l'AVC et les gestes qui sauvent. Le programme information et sensibilisation professionnelle sera mis en place en 2026 avec les sujets tels que la coordination et le repérage, et la prévention des chutes.

Pour le volet 2, accompagner des situations complexes, l'équipe est composée de la chargée de mission du CRT, d'une infirmière diplômée d'état et d'une assistante sociale pour la coordination et d'un médecin coordonnateur. L'objectif est d'avoir un accompagnement renforcé, une sécurisation du domicile, une gestion des situations d'urgence, un soutien à l'aidant et la continuité du projet de vie. En 2025,

- 54 bénéficiaires (+69%) ont été accompagnés sur l'ensemble du territoire dont en moyenne 30 personnes en file active en permanence ;
- 53 nouvelles demandes (+112%) ;
- 9 refus d'admissions ;
- 7 clôtures de la demande en raison des entrées en institution, décès ou hospitalisation longue.

Madame la Vice-présidente précise que les objectifs 2025 du plan de redressement mis en œuvre en fin d'année 2024 ont été atteints sur les trois points suivants :

- Le taux d'occupation des résidences avec un réel à 97,6% pour un prévisionnel à 97,5% (93,1% en 2024) ;
- L'intérim avec une réduction de 1 981 heures soit l'équivalent de 1,2 équivalent temps plein soit une diminution de 86% par rapport à 2024 et un gain de 7,8 ETP ;
- Un résultat comptable excédentaire de +316 k€ pour 2025 à consolider sur l'exercice 2026 (en 2024, résultat comptable de -858 k€).

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activité annuels 2025 EHPAD Multisite, EHPAA Multisite, Résidence autonomie et Service de Soins Infirmiers A Domicile tels qu'ils sont présentés en annexe.

DEL20260304_02 – Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés sur le territoire de Terres de Montaigu

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via sa Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique (DSITN), gère l'ensemble des télécommunications, réseaux et systèmes d'informations des différentes collectivités du territoire (serveurs, systèmes de stockage, de virtualisation, sauvegarde, etc.).

Le marché existant portant sur la réalisation des travaux de pose et de raccordement de câbles réseau cuivre et de câbles à fibres optiques arrive à échéance fin juin 2026.

L'objectif est de poursuivre le déploiement des réseaux numériques sur le territoire, soit, pour relier les sites intercommunaux et communaux, soit pour l'extension de sites ciblés (gérés par Terres de Montaigu).

Il est proposé au Conseil d'administration de valider l'adhésion au groupement de commandes Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les communes du territoire, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire avec notamment une rationalisation des achats.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la DSITN.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'adhésion du CIAS au groupement de commandes avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique ; approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privées de Terres de Montaigu ; autorise Madame la Vice-présidente à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES FINANCIERES

DEL20260304_03 – Décision modificative n°1 – Budget principal

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que, dans l'attente du budget supplémentaire, des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget principal.

Il est proposé de voter la décision modificative n°1 pour 2026 du budget principal, dans les conditions ci-dessous exposées.

BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative n°1 s'équilibre à 170 000 € en dépenses et recettes, dont 0 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- Des dépenses d'acquisition de matériel dans le cadre du PAI numérique pour 170 000,00 € financées par une subvention d'équipement de 110 000,00 € ;
- Un emprunt d'équilibre de 60 000 € dont le montant sera revu au budget supplémentaire, après la reprise des résultats 2025.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	170 000,00 €	170 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	170 000,00 €	
13 Subventions d'équipement		110 000,00 €
16 Emprunts et assimilés		60 000,00 €
Total général	170 000,00 €	170 000,00 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 pour 2026 du budget 43150 Budget principal.

DEL20260304_04 – Cession du véhicule Citroën Jumper immatriculé CS-371-NS

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que le véhicule Citroën Jumper utilisé par le service maintenance du CIAS Montaigu-Rocheservière et immatriculé CS-371-NS est immobilisé depuis plusieurs mois à la suite d'une panne moteur majeure.

Après analyse, les frais de réparation se révèlent disproportionnés au regard de la valeur du véhicule. Par ailleurs, une prise en charge par une casse automobile entraînerait des frais de transport supplémentaires.

Afin d'éviter des coûts additionnels et de libérer l'emplacement de stationnement, il est proposé au Conseil d'administration de ne pas procéder à la réparation et de céder ce véhicule à titre gratuit au Garage CHARRIE, situé 11 Rue de la Vendée à Montaigu-Vendée, qui l'héberge actuellement.

Cette cession permettra de retirer du parc un véhicule définitivement inutilisable, d'éviter des frais de remorquage ou de destruction et de régulariser l'inventaire du CIAS.

Le véhicule, acquis en 2017, est inventorié sous le numéro 2017 2182 013 pour une valeur nette comptable de 0 € au 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la cession à titre gratuit du véhicule Jumper immatriculé CS-371-NS au Garage CHARRIER, situé 11 rue de la Vendée à Montaigu-Vendée (85600) ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes formalités en vue de cette cession ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à établir les écritures comptables pour constater la sortie du véhicule, inventorié sous le numéro 2017 2182 013, du patrimoine du CIAS.

DEL20260304_05 – Commission des Financeurs de la Prévention pour la Perte d'Autonomie

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département de la Vendée a lancé un appel à candidatures 2026-1 pour le financement d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que de leurs aidants, conformément au cahier des charges départemental.

Ce dispositif vise à soutenir des actions permettant de prévenir ou retarder la perte d'autonomie et d'agir sur les fragilités repérées.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, le CIAS a déposé 8 dossiers, dont :

- Plusieurs actions déjà financées précédemment (renouvellement) :
 - o Médiation animale : 66 séances pour une aide sollicitée de 10 475 € ;
 - o Aquarelle Gourmande : 31 séances pour une aide sollicitée de 7 750 € ;
- Plusieurs nouvelles actions proposées pour 2026 :
 - o Au cœur de ma bulle pour retrouver calme, sérénité et confort physique pour une meilleure qualité de sommeil et une atmosphère harmonieuse au sein de l'établissement : 23 séances pour une aide sollicitée de 4 830 € ;
 - o Poterie, initiation aux techniques de céramique pour stimuler la motricité fine et encourager la créativité : 23 séances pour une aide sollicitée de 8 520 € ;
 - o Jeux de Maud, pause conviviale autour de jeux en bois personnalisés : 21 séances pour une aide sollicitée de 4 245 € ;
 - o Voyage sensoriel pour favoriser la détente physique et mentale grâce à une immersion douce dans un univers de son et de vibrations : 37 séances pour une aide sollicitée de 7 224 € ;
 - o Scène en douceur (théâtre), pour stimuler la mémoire, l'attention, la motricité, et le lien social, encourager l'expression et la gestion des émotions ainsi que le partage de souvenirs : 26 séances pour une aide sollicitée de 6 361 € ;
 - o Danse adaptée pour proposer une véritable expérience dansée, accessible à tous, répondant aux besoins moteurs, cognitifs, relationnels et émotionnels des résidents : 32 séances pour une aide sollicitée de 5 488 €.

Ces actions s'inscrivent dans les orientations du programme coordonné départemental 2023-2027 et répondent aux critères d'éligibilité du cahier des charges, notamment en matière de prévention, de soutien à l'autonomie, d'ouverture des établissements vers l'extérieur et de mixité des publics.

L'instruction des dossiers est prévue en mars 2026. En cas d'avis favorable, une convention spécifique sera établie entre le Département de la Vendée et le CIAS Montaigu-Rocheservière pour chaque action retenue.

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre des actions retenues et permettre une contractualisation rapide dès l'obtention des crédits, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de financement correspondantes aux actions sélectionnées par la CFPPA.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des huit dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à candidatures 2026-1 de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Département de la Vendée ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de financement établies par le Département de la Vendée pour les actions retenues dans le cadre dudit appel à candidatures CFPPA 2026-1 ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

DEL20260304_06 – Convention avec le Lycée Saint Carlo ACUTIS pour l'accueil d'élèves en formation CAP PSR et en CAP AAGA

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que le Lycée Saint Carlo ACUTIS, situé à Montaigu-Vendée, propose plusieurs formations dont le CAP Production et Service en Restaurations (PSR) et le CAP Agent Accompagnant au Grand Age (AAGA). Ces formations prévoient des séquences de mise en situation professionnelle, indispensables à l'acquisition des compétences du référentiel.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, le CIAS Montaigu-Rocheservière et le Lycée Saint Carlo ACUTIS souhaitent permettre aux élèves de CAP PSR et CAP AAGA de réaliser des travaux pratiques externalisés, supervisés par un enseignant de la formation, au sein des établissements du CIAS. Ce dispositif vise à placer les élèves en situation professionnelle réelle, tout en favorisant l'ouverture des établissements vers son environnement.

Les objectifs pédagogiques de ces séquences de pratique en établissement sont de :

- Pratiquer en service sur différents pôles (à table, en self, en chambre) afin de mettre en œuvre les différentes compétences du référentiel de la certification ;
- Bénéficier de l'encadrement d'un enseignant tout en étant en milieu professionnel ;
- Découvrir les publics accueillis en restauration collective et en établissement médico-social ;
- Apprendre à travailler avec des équipes pluridisciplinaires ;
- Pouvoir expérimenter et travailler sur la communication à l'usager.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre le CIAS Montaigu-Rocheservière et le Lycée Saint Carlo ACUTIS pour l'accueil d'élèves en formation CAP PSR et CAP AAGA au sein des établissements du CIAS Montaigu-Rocheservière ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Lycée Saint Carlo ACUTIS pour l'accueil d'élèves en formation CAP PSR et CAP AAGA ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL20260304_07 – Modification du tableau des effectifs permanents

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration de voter l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il lui est ainsi proposé de se prononcer sur les modifications ci-dessous :

Résidence /Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Détail / Contexte
FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE				
Martial Caillaud	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 31,5/35 ^{ème}	05/03/2026	Adaptation temps de travail aux besoins du service
Martial Caillaud	1 poste Cadre de Santé (Cat. A) Temps complet	/	01/06/2026	Mobilité interne
Equipe Coordination	/	1 poste Cadre de Santé (Cat. A) Temps complet	01/06/2026	
Equipe Coordination	1 poste Médecin 2^{ème} classe (Cat. A) Temps non complet 14/35 ^{ème}	1 poste Médecin 2^{ème} classe (Cat. A) Temps non complet 7/35 ^{ème}	01/06/2026	Sous réserve des modalités de recrutement en lien avec le CHD
Martial Caillaud	/	1 poste Cadre d'emploi Infirmiers en soins généraux (Cat. A) Temps complet	01/06/2026	Changement de grade en vue du recrutement suite mobilité interne
L'Arbrasève	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Aide-soignant (Cat. B) Ou Cadre d'emploi Auxiliaire de soins (Cat. C) Ou Cadre d'emploi Agent social (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	05/03/2026	Adaptation du grade pour recrutement

	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi Aide-soignant (Cat. B) Ou Cadre d'emploi Auxiliaire de soins (Cat. C) Ou Cadre d'emploi Agent social (Cat. C) Temps complet	01/04/2026	Adaptation du grade pour recrutement
	1 poste Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	1 poste Cadre d'emploi Agent social (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	01/04/2026	Adaptation du grade suite recrutement

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; précise que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse ; autorise, le cas échéant, Monsieur le Président à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8^{ème} échelon du grade retenu ; précise que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Prestations d'entretien et maintenance des ascenseurs, élévateurs, portes et portails automatiques des bâtiments de la Communauté d'agglomération, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée

Le Conseil d'agglomération a validé en séance du 09 février 2026 les entreprises attributaires, en fonction de l'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 février 2026, concernant la maintenance courante des ascenseurs, portes et portails automatiques de l'ensemble du parc immobilier des trois collectivités de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu et du CIAS.

Il s'agit du renouvellement du marché existant de maintenance des ascenseurs entre Terres de Montaigu et le CIAS, qui a permis l'intégration des équipements présents sur la commune de Montaigu-Vendée. Il intègre également la maintenance des portes et portails automatiques de l'ensemble des sites des trois collectivités concernées, qui faisaient l'objet de divers contrats jusqu'alors.

L'appel d'offres comporte deux lots :

- Lot n°01 « Entretien et maintenance des ascenseurs et des élévateurs » attribué à OTIS (Périgny 17) ;
- Lot n°02 « Entretien et maintenance des portes et portails automatiques » attribué à ABH (Pacé 35).

Il prendra effet le 1^{er} avril 2026 pour une durée d'un an, avec renouvellement possible jusqu'à 3 fois au maximum (prestations jusqu'au 31 mars 2030 maximum).

2 – Point d'avancement des travaux de l'UPAD

Depuis juin 2025, les travaux de construction du nouvel UPAD en remplacement du site Le Repos, ont débuté. Ces travaux sont pilotés par Vendée Habitat et suivis par le Service Ingénierie de Terres de Montaigu ainsi que par le CIAS pour la partie aménagement.

La réception des travaux est prévue pour la fin d'année 2026 pour un aménagement des résidents en début d'année 2027. Un état des lieux des travaux est présenté en séance.

3 – Rétrospectives des travaux du Conseil d'administration du CIAS

Madame la Vice-présidente rappelle qu'en 4 ans, le CIAS a connu 3 crises majeures qui ont amené des adaptations structurelles.

En 2020-2021, la crise du COVID a engendré confinement, vaccination, dépistage. A cela se sont ajoutés deux départs des directions des deux secteurs. Pour palier cette crise, le pilotage du CIAS a été réorganisé avec une direction et une équipe de coordination unique, une meilleure intégration aux services supports de Terres de Montaigu et un responsable et une CVS par site

En 2021-2023, la crise de la ressource humaine est apparue, avec des départs en retraite non couverts, notamment par la faible attractivité du métier en sortie de covid et des conséquences aigües à Martial Caillaud à L'Herbergement. Un Plan d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail a été mise en place sur les rémunérations et avantages sociaux, les organisations du travail, les quotités de temps de travail et les équipements.

Débat :

Bernard DABRETEAU « *On a la chance d'avoir un personnel dévoué corps et âme. On a eu deux exemples. J'ai connu une personne âgée qui est partie, elle a passé la nuit dehors. Il a fallu la chercher. Les gens qui n'étaient pas au travail sont venus, y compris ceux qui étaient en vacances. Ils ont cherché tard le soir et dès le lendemain matin, ils étaient là avec leur vélo ou leur voiture. On a retrouvé le résident. Le deuxième exemple, c'est la neige. C'est absolument magnifique cet élan de solidarité. Ce ne sont pas des gens qui sont mordus par leur travail, ils sont vraiment dévoués au service des personnes âgées. Je trouve cela admirable. Il convient à mon avis, de saluer cette abnégation et ce service à la personne. »*

Cécilia GRENET « *Tu parles de nos équipes sur le terrain. Moi je vois aussi au niveau de l'évolution, la structuration de l'équipe de coordination qui permet sur le terrain, au niveau des équipes de pouvoir vraiment être auprès des résidents pleinement. Vraiment je voulais les remercier ce soir. Ça ne se voit pas, c'est du travail de fond qui est fondamentalement nécessaire et qui permet à nos équipes de pouvoir être auprès des résidents. »*

En 2023-2024, la crise de la ressource financière est née due à la baisse de l'activité, à l'inflation de l'énergie et de l'alimentation et l'augmentation du coût de la masse salariale. Les petites résidences ont mieux résisté. Un Plan de redressement budgétaire a été mis en œuvre avec l'aide apportée par l'ARS et le Conseil départemental de la Vendée de 0,9 M€, celle de Terres de Montaigu de 1,8 M€. Les tarifs ont été augmenté de 15%. La clôture de la négociation CPOM, le redressement de l'activité et un meilleur pilotage de la dépense ont également fait parti du plan de redressement budgétaire.

Madame la Vice-présidente évoque les améliorations en prévention et au domicile au cours du mandat.

- Le 1^{er} avril 2024, l'Obtention du financement d'un Centre de Ressources Territorial. Il s'agit de l'ancien DIVADOM étendu à l'ensemble de Terres de Montaigu avec un nombre de bénéficiaires augmenté (54 en 2025). Les prochaines étapes suivantes en préparation sont élargissement du territoire et le panier de service ;
- Le 1^{er} juillet 2024, l'extension du SSIAD avec l'augmentation de la capacité passant de 25 à 32 places, et des interventions à Cugand-la-Bernardière depuis le 1^{er} janvier 2025 ;
- En septembre 2024, pour ses 5 ans, le Senior Agenda devient Activ'Retraite, il propose chaque trimestre des ateliers de prévention : 200 séances de prévention chaque trimestre sur l'ensemble du territoire ;
- Le 15 octobre 2024, l'organisation du premier forum bien vieillir à Dolia à Montaigu-Vendée avec 50 exposants (soit 100% des partenaires invités) et plus de 350 participants.

Les réussites pour l'année 2025 :

- Au début 2025, le CHD et le CIAS créent un partenariat pour accueillir prioritairement les résidents de l'EHPAD Augereau. En moins de 3 mois, 17 résidents sont accueillis au sein des résidences du CIAS ;
- Le 15 avril 2025, à Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée, le lancement du chantier de l'Unité pour Personne Désorientée pour le déménagement de l'actuelle UPAD le Repos ;
- Le 1^{er} septembre 2025 à la Turbine, ouverture de l'école d'aide-soignante avec 19 élèves aides-soignantes dont 9 en alternance et 3 au CIAS ;
- Fin 2025, le retour à l'équilibre budgétaire. La clôture budgétaire 2025 présentent plusieurs indicateurs positifs : un taux d'occupation supérieur à 97%, un recours à l'intérim très faible et le retour à l'équilibre budgétaire.

Enfin des anniversaires, les 10 ans, le 12 septembre 2025 de la résidence Agora (Montaigu), le 13 septembre 2025 celui de L'Arbrasève (Rocheservière), le 9 décembre 2025 celui de la Maisonnée (La Guyonnière) et le 9 décembre 2025 au Clos du Grenouiller (Boufféré).

Débat

Anne-Marie JOUSSEAUME « *Je voulais rebondir sur tes propos Cécilia, à propos de l'équipe et de la mise en place de tout ce projet avec les équipes accompagnantes sur nos résidences. Hier nous étions en CVS, c'était un bel exemple du témoignage du président du CVS. Il constatait que l'année 2025 avait été remarquable. Il y avait désormais un bien-être vraiment présent au sein des résidents. Il remerciait fortement et vivement l'ensemble du personnel. C'était devenu une première ou une deuxième famille pour eux. Depuis tous ces évènements qui ont été compliqués, cela est très positif. Je le remarque aussi et merci à toute cette équipe et à tout ce que l'on a pu réaliser ensemble.*

Une résidente qui remarquait que même entre résidents, il y avait du bien-être. Elle n'arrivait pas à trouver les mots. Elle a dit, il y a une humanité qui n'était plus la même entre nous. C'est le résultat de cette ambiance. »

Cécilia GRENET « Effectivement, c'était très émouvant hier, le retour de l'ensemble, à la fois, du président et des résidents. C'est un travail collectif. Chacun y apporte sa pierre et vous l'avez aussi apportée chacun d'entre vous. Parce que n'oubliez pas que de venir à une instance n'apporte rien, bien au contraire. C'est ce qui fait la validation des décisions et orientations prises. Il y a eu des moments pas simples, y compris au niveau du conseil d'administration. Décider certaines orientations financières et budgétaires, il faut pouvoir prendre la décision, l'assumer et l'expliquer. Je vous remercie très chaleureusement au nom du président de ce mandat partagé avec chacun d'entre vous. Merci très sincèrement de vos présences régulières au conseil d'administration. Cela montre l'intérêt que vous donnez. Un grand merci à toutes et tous. »

4 – Conseil d'administration – Nouveau mandat

L'installation du nouveau Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière au lieu le jeudi 04 juin 2026.

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

⇒

Anthony BONNET
Secrétaire de séance



Cécilia GRENET
Vice-présidente

